

## PERIMETRE DU QUARTIER

Territoire de Belfort (90)

Commune : **Belfort.**

Z.R.U. : **Les Résidences.**

4306040

n° d'ordre : 592

PERIMETRE RUE PAR RUE \* :

Nombre de pages : 1

- Limite est parcelle section BT n° 49 de la rue Thierry Mieg au boulevard Anatole France
- Boulevard Anatole France jusqu'à la limite est de la parcelle section BT n° 46
- Limite Est de la parcelle section BT n° 46 jusqu'à l'Allée de Goldschmitt
- Allée de Goldschmitt jusqu'à la rue du Fort Hatry
- Rue du Fort Hatry jusqu'à la limite Nord de la parcelle section AL n° 162 (non incluse)
- Limite Nord des parcelles section AL n° 163 - 164 - 178 (non incluses) jusqu'à l'avenue du Général Dubail
- Avenue du Général Dubail jusqu'à la limite Nord de la parcelle section BT n° 14 (non incluse)
- Limite Nord des parcelles section BT n° 14 - 18 - 17 (non incluses) jusqu'à l'avenue Leclerc
- Avenue Leclerc jusqu'à la limite est de la parcelle section BT n° 18
- Limite Est de la parcelle section BT n° 18 jusqu'à la rue de Verdun
- Rue de Verdun jusqu'à la limite ouest de la parcelle section BP n° 2 (non incluse)
- Limites Ouest des parcelles section BP n° 2 - 3 - 4 (non incluses) jusqu'à la rue Mansart
- Rue Mansart jusqu'au boulevard Renaud de Bourgogne
- Boulevard Renaud de Bourgogne jusqu'à la rue Lenôtre
- Rue Lenôtre jusqu'à la limite nord de la parcelle section BR n° 14 non incluse
- Limite ouest du cimetière de Bellevue jusqu'à la limite est des parcelles section BR n° 8 et 32
- Limite est des parcelles section BR n° 8 et 32 jusqu'à la rue Bonnef
- Rue Bonnef jusqu'au boulevard Kennedy
- Boulevard Kennedy jusqu'à la rue du Faubourg de Lyon
- Rue du Faubourg de Lyon jusqu'à la limite communale de Bavilliers
- Limite commune de Bavilliers jusqu'à la parcelle section BR n° 48, en incluant la totalité de l'emprise du L.P. Industriel
- Limite Ouest de la parcelle section BR n° 48 jusqu'à la rue de Vienne
- Rue de Vienne jusqu'au chemin de Cravanche
- Chemin de Cravanche jusqu'à la rue de Délémont
- Rue de Délémont jusqu'à la limite Sud de la parcelle section BS n° 107
- Limite Sud de la parcelle section BS n° 107 jusqu'à la limite Nord de la parcelle section BS n° 108
- Limite Nord de la parcelle section BS n° 108 jusqu'à la rue de Délémont
- Rue de Délémont jusqu'à l'avenue du Général Leclerc (parcelle section BS n° 34 non incluse)
- Avenue du Général Leclerc jusqu'à la rue Louis Marchal
- Rue Louis Marchal jusqu'au boulevard Anatole France (parcelle section BT n° 46 incluse)
- Parcelle section BT n° 46 jusqu'au boulevard Anatole France
- A partir du Boulevard Anatole France, se référer au plan n° 1 joint à l'annexe 2 : Belfort : Les Résidences, du décret n°96-1154 du 26 décembre 1996